

FIN8660 – STAGE

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Sous la direction d'un professeur du département de finance à l'ESG-UQAM et d'un superviseur dans l'entreprise d'accueil (ou l'institution financière), le stage en finance est une activité académique (6 crédits : équivalent de 2 cours) qui vise à permettre à l'étudiant, grâce à la mise en pratique des aptitudes et compétences acquises à l'Université:

- d'exercer son sens de l'observation en milieu de travail;
- d'appliquer son esprit d'analyse et de synthèse dans le domaine de la finance, dans le cadre d'activités professionnelles réelles au sein d'une véritable organisation;
- de développer son sens des responsabilités et de l'organisation.

D'une durée minimale de quarante (40) jours ouvrables en entreprise (ou institution financière), le stage donne lieu à un rapport de stage contenant une description de l'institution d'accueil, un compte rendu des réalisations pendant le stage, une évaluation de l'expérience vécue ainsi qu'une dissertation analytique et synthétique faisant le lien entre l'expérience vécue et les cours suivis à la MFA.

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir réussi au moins 30 crédits du programme MFA.

DÉMARCHE À SUIVRE PAR L'ÉTUDIANT AVANT L'INSCRIPTION AU COURS FIN8660

- L'étudiant est appelé à chercher une offre de stage **au Canada**. Il est important de noter que la direction ne met pas d'offres de stage à la disposition des étudiants;
- L'étudiant doit entamer des démarches pour solliciter un professeur du département de finance. Ce dernier est responsable de concevoir et de clarifier le mandat avec l'étudiant et le superviseur de stage dans l'organisme d'accueil. Il doit également s'assurer que l'organisation choisie a suffisamment d'envergure pour permettre la réalisation d'un mandat de niveau maîtrise;
- Le mandat de stage doit être lié au domaine de la finance et doit être approuvé par la direction de programme au moins 30 jours avant le début du stage. De concert avec le superviseur en entreprise et le directeur de recherche, l'étudiant rédige un avant-projet (1 page) présentant clairement la problématique de recherche appliquée qui répond aux besoins

de l'entreprise et sur laquelle il aura à travailler au cours du stage;

- La convention de stage, qui inclut une description détaillée du mandat de stage, doit être signée par le superviseur du stage dans l'institution d'accueil et le professeur de finance à l'ESG-UQAM. Pour remplir et soumettre la convention de stage électronique : [Formulaire E-Convention de stage](https://esgplus.esg.uqam.ca/etudiants/stages/conventions-de-stage/) (<https://esgplus.esg.uqam.ca/etudiants/stages/conventions-de-stage/>).
- Afin de finaliser l'inscription au stage, l'étudiant doit également remplir et soumettre le formulaire SDU105b prévu pour l'approbation du travail de recherche. Ce formulaire doit être signé par le directeur de recherche et le directeur de programme. Pour remplir et soumettre le [formulaire d'approbation du travail de recherche](http://www.registrariat.uqam.ca/Pdf/formulaires/etudiant/SDU105b.pdf): (<http://www.registrariat.uqam.ca/Pdf/formulaires/etudiant/SDU105b.pdf>).
- Il faut planifier ces étapes à l'avance (30 jours avant le début du stage), afin de pouvoir s'inscrire à temps au trimestre visé;
- Si l'étudiant est déjà en situation d'emploi, son emploi régulier ne peut en aucun cas faire l'objet d'un stage;
- L'étudiant peut s'inscrire au stage à toutes les sessions:
 - Été : de mai à août, approximativement;
 - Automne : de septembre à décembre, approximativement;
 - Hiver : de janvier à avril, approximativement.

LA DURÉE DU STAGE

Le cours FIN8660 a une valeur de six (6) crédits et implique l'équivalent d'un minimum de quarante (40) jours ouvrables au sein de l'institution d'accueil à l'intérieur de la session d'inscription.

SUIVI PAR L'UNIVERSITÉ

Le professeur de finance sollicité par l'étudiant est responsable de clarifier le mandat avec l'étudiant et le superviseur dans l'institution d'accueil. Il s'agit de formuler une problématique de recherche appliquée qui répond aux besoins de l'entreprise et qui permettra à l'étudiant de mettre en application les connaissances acquises dans le cadre de son programme. Le professeur doit également s'assurer que l'organisation choisie a suffisamment d'envergure pour permettre la réalisation d'un mandat de niveau maîtrise. Ce professeur devra suivre la progression de l'étudiant en milieu de stage et devra l'encadrer dans la rédaction de son rapport de stage.

SUIVI PAR L'ORGANISATION D'ACCUEIL

Le superviseur de stage s'assure d'offrir au stagiaire des conditions de travail adéquates et un soutien approprié. Il est important que le superviseur ait une formation en finance ou dans un domaine connexe (minimum une maîtrise + 10 ans d'expérience dans le domaine de la finance).

LIVRABLES UNIVERSITAIRES

1. Un rapport de stage doit être déposé auprès de la direction du programme de la MFA **durant la dernière semaine de la session d'inscription** à l'activité de stage. Le rapport de stage doit inclure au moins les éléments suivants :
 - a. Description de l'entreprise (maximum 10% du document);
 - b. Mandat du stage: Problématique de recherche appliquée en finance;
 - c. Synthèse des écrits dans la littérature sur le thème étudié;
 - d. Cadre conceptuel, méthodes de recherche appropriées, résultats, analyse;
 - e. Liens avec les différents cours de la MFA;
 - f. Recommandations au gestionnaire.
2. Présentation orale **obligatoire**. Cette présentation a lieu généralement dans la semaine qui suit celle du dépôt du rapport de stage, soit la première semaine de la session qui suit celle de l'inscription au Stage. La date exacte sera communiquée par la direction de programme. L'absence non justifiée à la présentation sera pénalisée par un zéro qui comptera pour 10% de la note.

EXEMPLES DE STAGES ACCEPTÉS DANS LE CADRE DE LA MFA:

- [Hypothèse de rendement des placements privés, Annie Bourdeau](#)
- [Validation de la performance d'un modèle de notation comportementale de cartes de credit, Enyonam Adossi](#)

ÉVALUATION DU RAPPORT DE STAGE

- Le rapport de stage sera évalué par un jury composé de deux professeurs. Le rapport de stage doit refléter clairement le lien entre les connaissances acquises dans le cadre du programme et le milieu réel.
- Il n'y a pas un nombre précis de pages à exiger: l'évaluation portera beaucoup plus sur la qualité du travail réalisé. Cette dernière est évaluée selon les critères habituels, tels que la rigueur de l'argumentation, la clarté, le respect de la forme de présentation des mémoires et des thèses. (**Guide de présentation des mémoires et des thèses**).
- Pour plus de détails sur les critères d'évaluation du rapport de stage, consulter la grille d'évaluation (voir annexe1).
- Afin de réussir le cours FIN8660, il est essentiel que l'étudiant démontre une attitude professionnelle au sein de l'organisation d'accueil. C'est pourquoi, un double seuil est appliqué afin de réussir le cours FIN8660. Un formulaire d'évaluation sera complété par le superviseur de stage en mi-parcours et à la fin du stage (voir annexe 2). Seule la section « professionnalisme » servira à juger du respect des règles de déontologie, pour l'atteinte de cette exigence. Le reste du formulaire aidera le professeur à valider d'autres aspects. Dans le cas où l'étudiant démontre une attitude professionnelle non satisfaisante, il ne pourra réussir le cours FIN8660.

- L'étudiant peut à son tour évaluer le milieu de stage, à mi-parcours puis à la fin, aidant ainsi le professeur à contextualiser les conditions dans lesquelles le stage s'est déroulé (voir annexe 2).

RÉFÉRENCES

- Amboise, G. et Audet, J. (1996). *Le projet de recherche en administration : un guide général à sa préparation*. Université Laval. Faculté des sciences de l'administration.
- Mace, G. et Pétry, F. (2017). [Guide d'élaboration d'un projet de recherche](#), (3e édition revue et augmentée). PUL, Presses de l'Université Laval.

ANNEXE 1

GRILLE D'ÉVALUATION POUR ESSAI OU RAPPORT DE STAGE

Nom de l'étudiant (e):

Titre de l'essai ou du rapport de stage:

Encerchez le chiffre correspondant à votre appréciation sur la grille suivante :

Fortement en désaccord	En désaccord	Moyennement en désaccord	En accord	Fortement en accord	Tout à fait en accord
0	1	2	3	4	5

Section A - Fond

1. Travail pertinent qui démontre la compréhension du sujet	0	1	2	3	4	5
2. Revue des écrits à jour et appropriée eu égard aux objectifs du travail	0	1	2	3	4	5
3. Méthodologie adéquate et permettant de répondre aux questions de recherche annoncées	0	1	2	3	4	5
4. Interprétation adéquate des résultats	0	1	2	3	4	5
5. Rapport complet qui ne nécessite pas d'autres apports	0	1	2	3	4	5
6. Importance des synthèses personnelles	0	1	2	3	4	5

Commentaires : _____

Section B – Forme

7. Présentation adéquate du document	0	1	2	3	4	5
8. Textes cohérents et complémentaires; structure du rapport (enchaînement des idées)	0	1	2	3	4	5
9. Textes manifestant un souci de correction grammaticale et orthographique	0	1	2	3	4	5
10. Tableaux pertinents et autosuffisants (présentés suivant les normes)	0	1	2	3	4	5
11. Bibliographie complète, utile et pratique (présentée suivant les normes)	0	1	2	3	4	5
12. Annexes pertinentes	0	1	2	3	4	5

Commentaires : _____

L'évaluateur est prié de donner son appréciation globale :

Remarques : Rappelons que l'essai est de 9 crédits – l'équivalent de 3 cours – , que le stage est de 6 crédits – l'équivalent de 2 cours - et qu'on doit s'attendre à un travail reflétant la charge de travail suscitée pour 3 ou 2, ni plus, ni moins. Sans avoir l'envergure d'un mémoire, il ne s'agit pas non plus d'un simple travail remis à la fin d'un trimestre, mais d'une étude, analyse ou recherche sérieuse et bien structurée et d'un document présenté selon les normes de l'UQAM pour mémoires et thèses.

ANNEXE 2

Formulaires d'évaluation (Communiquez avec [la direction du programme](mailto:mfa-dessfinance@uqam.ca) à l'adresse suivante : mfa-dessfinance@uqam.ca)

- Évaluation de mi-parcours du rendement du stagiaire (par le superviseur)
- Évaluation du rendement du stagiaire à la fin du stage (par le superviseur)
- Évaluation en mi-parcours de l'organisme d'accueil (par l'étudiant)
- Évaluation de l'organisme d'accueil à la fin du stage (par l'étudiant)

Informations sur les Services à la vie étudiante

Les Services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à services-conseils@uqam.ca.

Bureau de l'**aide financière** : pour prendre rendez-vous, écrivez à aidefinanciere@uqam.ca

Concernant les **bourses**, pensez à consulter Le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à bourses@uqam.ca pour toute question.

Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : vie-etudiante.uqam.ca



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par un.e étudiant.e, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

BUREAU DE L'INCLUSION ET DE LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE (BIRÉ)

Service aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

Les personnes étudiantes qui vivent avec une déficience visuelle, auditive ou motrice; des troubles d'apprentissage ou de santé mentale; un trouble déficitaire de l'attention; une maladie organique ou toute autre limitation diagnostiquée entraînant une incapacité significative et persistante, sont en droit de se prévaloir de divers aménagements dans le but de pallier la situation handicapante dans laquelle elles se trouvent, et ce, sans discrimination ni privilège.

Après une évaluation spécifique des besoins, des aménagements pourront être proposés pour les contextes de formation académique ou pratique (stage) dans lesquels elles rencontrent des obstacles inhérents à leur situation de handicap.

Bien que le service soit accessible en tout temps, afin de permettre la mise en place rapide des aménagements, les personnes étudiantes sont fortement encouragées à faire les démarches auprès du BIRÉ, dès le début du trimestre.

Ce service est offert dans le cadre de l'application de la **Politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (Politique n°44)**.

Pour tous renseignements ou pour obtenir un rendez-vous auprès d'une personne conseillère à l'accueil et à l'intégration :

Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ)

situation.handicap@uqam.ca

514-987-3148

Local AB-2300

***Le BIRÉ offre également d'autres services pour soutenir l'ensemble de la communauté étudiante, avec ou sans diagnostic, vers leur réussite universitaire. Pour en savoir plus > bire.uqam.ca

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de [formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#).

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@ugam.ca; harcelement.ugam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.ugam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131